

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-855-651 du 01/06/2020

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation de l'arrêté rectoral désignant les représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des

- Professeurs de lycée professionnel

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPE-Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
 VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
 VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
 VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
 VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
 VU l'arrêté rectoral du 10 septembre 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique spécial n°379 du 10 septembre 2018 ;
 VU le procès-verbal de proclamation des résultats établi le 06 décembre 2018 et le procès-verbal de répartition des sièges établi le 07 décembre 2018 ;
 Vu le départ en retraite de Monsieur Jean-Pierre SINARD le 1^{er} mars 2020 ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. Michel RICOU-CHARLES	- Mme LEMBERT Agnès
- M. Sauveur D'ANNA	- M. Yvan CAPO
- Mme Sophie PASCAL	- Mme Françoise JULIA
- M. Magloire HAZOUME	- M. Eric MAMPAEY
- M. Eric ARNAUD	- M. Ahmed YAHIA
- M. Laurent RAPHAEL	- Mme Alia MARCONI
- Mme Wafia BOUHEDJIRA	- M. Simon DENIEUL
- M. Eric PAOLILLO	- M. Didier SEBBAN
- Mme Cécile CEVOZ-MAMI	- Mme Morgane LECOUTURIER
- Mme Christelle VINACUA	- M. Emmanuel ARVOIS

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 27 MAI 2020


Bernard BEIGNIER